



REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE MARANGE-SILVANGE

COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2017

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Pouvoirs : 3  
Absents non excusés : 1  
Absents excusés : 3

Date de convocation : 17 août 2017

**Présents** : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Pascal JOLIOT ; M. Dominique WEYANT ; M. Christian FORFERT ; M. NEVEUX Claude ; Mme Cindy DOS REIS ; Mme Roseline KLEIN BELLUCO ; Mme Enza BAROTTE ; M. Christian SCHMITZ ; Mme Samira BEN SILMA ; Mme Julie LAFFAY ;

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mme Véronique THILL a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Nathalie ; M. Gérard IMBS a donné procuration M. Dominique WEYANT ; Mme FAVRE MONNET a donné pouvoir à M. Christian SCHMITZ ;

**Absents excusés** : M. Nicolas ROQUEL

**Secrétaire de séance** : Mme Roseline KLEIN BELLUCO ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Mme Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de supprimer de l'ordre du jour les points 4 « Choix des entreprises de l'Appel d'offres « Rénovation de la salle Albert Bourson » suite à l'ouverture des plis par la CAO en date du 22 août 2017, le marché ayant été jugé insuffisant n'ayant pas eu d'offres d'entreprises concernant plusieurs lots, ainsi que le point 7 « création d'un poste d'adjoint administratif » la délibération n'étant pas nécessaire puisque Mme Le maire a déjà délégué pour l'embauche d'un agent contractuel pour faire face à une absence d'un agent pour raison médicale. Le conseil municipal accepte. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 30 juin 2017.

Mme Le maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

### **DELIB 7.5-176/2017 : Subventions aux particuliers pour des travaux d'économie d'énergie**

L'instruction budgétaire M14 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006, modifie les règles relatives aux subventions octroyées aux particuliers pour l'aide forfaitaire aux travaux.

Il convient de délibérer en stipulant le nom des particuliers, le montant des travaux ainsi que l'intitulé des travaux effectués, soit jusqu'en 2020 :

- M. Mme MOUTON, nature des travaux ravalement de façade, montant des travaux 20 883,50 €, subvention octroyée par la commune pour le ravalement de façade : 600, 00 €.

**VOTES : UNANIMITE**

Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20170824-751762017-DE  
Reçu le 30/08/2017



- M. Mme Nicolas GUILBERT nature des travaux remplacement des menuiseries extérieures, montant des travaux 14 440,00 €, subvention octroyée par la commune pour le remplacement des menuiseries extérieures : 500, 00 €.

**VOTES : UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le 29 août 2017 et sa publication le 30 août 2017 ;

Au registre suivent les signatures

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 29 août 2017  
Mme Le Maire, N.ROUSSEAU,

